CIBC

Aperçu du FNB

Banque Canadienne Impériale de Commerce

20 juin 2023

Solution durable équilibrée CIBC - série FNB (CSBA)

Ce document contient des renseignements essentiels sur les parts de série FNB de la Solution durable équilibrée CIBC. Vous trouverez plus de détails sur cette série FNB dans le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec la Banque Canadienne Impériale de Commerce (CIBC) au 1-800-465-3863 ou à info@gestiondactifscibc.com, ou visitez le www.cibc.com/fnb.

Avant d'investir dans un fonds, évaluez s'il cadre avec vos autres placements et respecte votre tolérance au risque.

Bref aperçu

Date de début de la série :	19 juillet 2021	**Gestionnaire du fonds :**	Banque Canadienne Impériale de Commerce
Valeur totale du fonds au 30 avril 2023 :	13 069 336 $	**Gestionnaire de portefeuille :**	Gestion d'actifs CIBC inc.
Ratio des frais de gestion (« RFG ») :	0,85 %	**Distributions :**	Revenu net, chaque trimestre (en mars, juin, septembre et décembre) Gains en capital nets réalisés, chaque année, en décembre

Information sur les opérations (12 mois se terminant le 30 avril 2023)

Symbole boursier :	CSBA	**Volume quotidien moyen :**	209 parts
Bourse :	Bourse NEO Inc.	**Nombre de jours de négociation :**	31 sur 252 jours de bourse
Monnaie :	Dollars canadiens ($ CA)		

Information sur l'établissement du prix (12 mois se terminant le 30 avril 2023)

Cours du marché :	16,83 $ - 18,92 $	**Écart acheteur-vendeur moyen :**	0,07 %
Valeur liquidative :	16,84 $ - 18,90 $		

Dans quoi le FNB investit-il?

Le fonds investit principalement dans des actions et des titres à revenu fixe canadiens, américains et internationaux, directement ou indirectement par l'entremise de placements dans d'autres OPC et fonds négociés en bourse, répartis selon une pondération cible de la composition de l'actif qui procurera généralement une exposition à 60 % de titres de participation et à 40 % de titres à revenu fixe. Le fonds suit une approche de placement socialement responsable.

Les graphiques ci-dessous vous donnent un aperçu des placements du fonds au 30 avril 2023. Les placements du fonds vont changer.

DIX PRINCIPAUX PLACEMENTS (au 30 avril 2023)

Fonds durable d'actions mondiales CIBC, série O	42,9 %
Fonds durable d'obligations canadiennes de base Plus CIBC, série O	42,1 %
Fonds durable d'actions canadiennes CIBC, série O	14,0 %
Trésorerie	1,0 %
Pourcentage total des dix principaux placements :	**100,0 %**

Nombre total de placements : 4

RÉPARTITION DES PLACEMENTS (au 30 avril 2023)

Fonds communs de placement d'actions internationales	42,9 %
Fonds communs de placement d'obligations canadiennes	42,1 %
Fonds communs de placement d'actions canadiennes	14,0 %
Trésorerie	1,0 %

Quels sont les risques associés à ce fonds?

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup au fil du temps. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

CIBC estime que le niveau de volatilité de ce fonds est **Faible à moyen**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.

Faible	**Faible à moyen**	Moyen	Moyen à élevé	Élevé

Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et sur certains risques en particulier qui peuvent avoir une incidence sur les rendements du fonds, consulter les rubriques intitulées « Méthode de classification du risque de placement » et « Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds? » du prospectus simplifié du fonds.

Aucune garantie

Comme la plupart des OPC, ce fonds ne comporte aucune garantie. Il se peut que vous ne récupériez pas la somme que vous avez investie.

Quel a été le rendement du FNB?

Cette rubrique présente le rendement des parts de série FNB du fonds au cours de la dernière année, après déduction des frais. Ces frais diminuent le rendement du fonds.

RENDEMENTS ANNUELS

Ce tableau indique le rendement des parts de série FNB du fonds au cours de la dernière année civile. Les rendements indiqués et leur variation annuelle peuvent vous aider à évaluer les risques antérieurs associés à ce fonds, mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.

MEILLEUR ET PIRE RENDEMENT SUR 3 MOIS

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement des parts de série FNB du fonds sur 3 mois au cours de la dernière année civile. Cependant, le meilleur et le pire rendement sur 3 mois pourraient augmenter ou diminuer dans l'avenir. Tenez compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

	Rendement	3 mois terminés	Si vous aviez investi 1 000 $ au début de cette période
Meilleur rendement	4,7 %	30 novembre 2022	Votre placement augmenterait à 1 047 $
Pire rendement	-10,4 %	30 juin 2022	Votre placement chuterait à 896 $

RENDEMENT MOYEN

Le rendement composé annuel des parts de série FNB du fonds depuis le 19 juillet 2021 correspondait à -2,6 %. Si vous aviez investi 1 000 $ dans le fonds le 19 juillet 2021, votre placement vaudrait 954 $ au 30 avril 2023.

Négociation des parts de FNB

Les parts de série FNB détiennent un panier de placements, comme des OPC, mais se négocient à la cote des bourses comme les actions. Voici quelques points à garder à l'esprit lorsque vous négociez des parts de série FNB :

Établissement du prix

Les parts de série FNB ont deux types de prix : le cours du marché et la valeur liquidative.

Cours du marché

- Les parts de série FNB sont achetées et vendues en bourse au cours du marché. Le cours du marché peut fluctuer tout au long du jour de bourse. Des facteurs tels que l'offre, la demande et les changements de valeur des placements d'un fonds peuvent avoir une incidence sur le cours du marché.
- Vous pouvez obtenir les cours affichés en tout temps durant le jour de bourse. La cote vous indique le **cours acheteur** et le **cours vendeur**.
- Le cours acheteur correspond au prix le plus élevé qu'un acheteur est prêt à payer si vous voulez vendre vos parts de série FNB. Le cours vendeur correspond au prix le plus bas auquel un vendeur accepte de vendre des parts de série FNB si vous voulez en acheter. La différence entre les deux est appelée **« écart acheteur-vendeur »**.
- En général, plus cet écart est petit, plus les parts de série FNB sont liquides. Cela signifie qu'il est plus probable que vous obteniez le prix que vous espérez.

Valeur liquidative

- Les parts de série FNB ont une valeur liquidative. Elle est calculée après la clôture de chaque jour de bourse et tient compte de la valeur des placements d'un fonds à ce moment-là.
- La valeur liquidative sert à calculer l'information financière communiquée, comme les rendements présentés dans ce document.

Ordres

Une opération s'effectue principalement de deux manières : par un ordre au marché ou par un ordre à cours limité. Un ordre au marché vous permet d'acheter ou de vendre des parts au cours du marché. Un ordre à cours limité vous permet de fixer le prix auquel vous acceptez d'acheter ou de vendre des parts.

Moment de l'opération

En général, le cours du marché fluctue davantage vers le début et la fin du jour de bourse. Il est donc préférable de passer un ordre à cours limité ou d'exécuter l'opération à un autre moment.

À qui le FNB est-il destiné?

Aux investisseurs qui :

- veulent un fonds dont l'approche d'investissement est socialement responsable;
- cherchent à investir dans un portefeuille équilibré qui génère à la fois du revenu et une croissance du capital à long terme; et
- recherchent un placement à moyen ou à long terme.

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non les parts du fonds dans un régime enregistré comme un régime enregistré d'épargne retraite (« REER ») ou un compte d'épargne libre d'impôt (« CELI »).

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un régime non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles vous soient versées en espèces ou qu'elles soient réinvesties.

Combien cela coûte-t-il?

Les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, détenir ou vendre les parts de série FNB du fonds sont présentés dans cette partie. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Renseignez-vous sur d'autres fonds et placements qui pourraient vous convenir à moindre coût.

1. COURTAGES

Vous pourriez devoir payer une commission chaque fois que vous achetez et vendez des parts de série FNB du fonds. Les commissions peuvent varier selon la maison de courtage. Certaines maisons de courtage peuvent proposer des FNB sans commission ou exiger un montant d'achat minimum.

2. FRAIS DU FNB

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont une incidence sur vous car ils réduisent les rendements de cette série du fonds.

Au 31 décembre 2022, les frais des parts de série FNB du fonds s'élevaient à 0,87 % de la valeur du fonds, ce qui correspond à 8,70 $ sur chaque tranche de 1 000 $ investie.

	Taux annuel (en % de la valeur du fonds)
Ratio des frais de gestion (« RFG ») Ce montant représente l'ensemble des frais de gestion du fonds (y compris la commission de suivi), des frais d'administration fixes et des frais d'exploitation qui ne sont pas inclus dans les frais d'administration fixes (coûts du fonds) pour les parts de série FNB du fonds.	0,85 %
Ratio des frais d'opération (« RFO ») Il s'agit des frais de transactions du FNB.	0,02 %
Frais du fonds	**0,87 %**

Commission de suivi
La commission de suivi est une commission continue qui est versée tant que vous possédez des parts de série FNB du fonds. Elle couvre les services et les conseils que vous fournissent votre représentant et la société pour laquelle il travaille.

Aucune commission de suivi n'est versée à l'égard des parts de série FNB du fonds.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et certains territoires, vous avez le droit d'annuler votre souscription ou acquisition dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers présentent de l'information fausse ou trompeuse. Vous devez prendre des mesures dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du fonds, communiquez avec la CIBC ou avec votre représentant. Ces documents et l'aperçu du FNB constituent les documents légaux du fonds.

CIBC
CIBC Square
81 Bay Street, 20th Floor
Toronto (Ontario) M5J 0E7

info@gestiondactifscibc.com
1-800-465-3863
www.cibc.com/fnb

Le logo CIBC est une marque de commerce de la Banque CIBC, utilisée sous licence.